

Flash info SUD

Référent.e mixité et luttés contre les discriminations
mars 2022



Le 21 mars, en dialogue social à la DGSCGC, était présenté le projet de décret relatif au référent mixité et lutte contre les discriminations dans les SIS.

SUD a pu faire part de ses remarques, qui semblent avoir été entendues. Leur pertinence a en tout cas été soulignée.

- Le ou la référent.e devrait être choisi.e parmi une liste de candidat.es inscrit.es sur la base d'une démarche volontaire, intéressé.es et motivé.es par le sujet ;
- La durée du « mandat » des référent.es devrait être fixée à 4 ans au moins, et identique dans tous les SDIS ;
- La catégorie C, en PATS ou SPP, n'a pas à être écartée de ce poste. Il s'agit quand même du principal « vivier » pour l'expression de la majorité des discriminations ;
- Il paraît indispensable de doubler ce poste en nommant un binôme titulaire/suppléant.e ;
- Nous proposons une architecture nationale, sous l'égide de la DGSCGC, pour plus d'impartialité et de neutralité ;
- La formation doit être inscrite dans un schéma national, et non écrite localement ;
- Les référent.es doivent bénéficier de décharges d'activités de service afin d'exercer leurs missions et de suivre des formations ;
- Enfin, elles et ils doivent pouvoir être invité.es en qualité d'expert.es dans les CSE.

*Depuis de nombreuses années, SUD porte le sujet des « référents égalité et diversité dans les sdis »
En juin 2021, après un entretien avec lui, nous écrivions au député Matras pour lui faire part de nos propositions.*

Nous le savons attentif à la déclinaison dans les décrets de « sa » loi.

Il sera informé de nos propositions.

Nous veillerons à ce que l'esprit du texte ne disparaisse pas dans les méandres de la DG et des hautes hiérarchies.

SUD, le syndicat alternatif, reste attentif aux préoccupations des agent.es des SDIS et agit pour l'intérêt général.

Retrouvez nous sur l'appli SUD SDIS, et sur vos réseaux sociaux préférés.